

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **30 août 2011**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil onze et le 30 août à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel , RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme AUBERT (pouvoir à M. JAMONAC), Mme MARTEL (pouvoir à M. FAURIE)

Absent excusé : M. CHAZOT Franck

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 23 août 2011**

---

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire renouvelle les sincères condoléances et la sympathie du conseil municipal à Mme Jocelyne AUBERT et Monsieur Joël PASCAL dont les familles ont été touchées par le deuil au cours de l'été.

---

Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2011

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 19

Abst : 2

## **2011.07.01 – TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-I et suivants ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

- **Institue sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%;**

La présente délibération sera valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.02– DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Finances présente la décision modificative 2 au budget principal

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>
<b>Opération 102</b>	Art 2118	<b>- 48 750,00</b>	
	Art 275- Dépôt et cautionnement versé	<b>+48 750,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

Dépenses imprévues= 59 227,00

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la décision modificative 2 au budget principal.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.03– INDEMNITE DE CONSEIL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, et du décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux, indemnité qui se substitue à l'indemnité de gestion communale créée par arrêté du 06 juillet 1956.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de continuer à bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à Monsieur BELLONI receveur municipal l'indemnité de conseil prévue par les textes précités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

☞ **Décide** d'allouer à Monsieur BELLONI l'indemnité de conseil à compter du 05 janvier 2011, date de sa prise de fonction

☞ **Déclare** que la dite indemnité sera calculée chaque année à un taux de 100% du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abst : 1

## **2011.07.04– FRAIS D'UTILISATION- SALLE DE LA GARDE**

Monsieur DELORD propose au Conseil municipal de fixer le montant de la participation des associations réfoaliennes lors de l'utilisation de la salle de la Garde pour l'organisation de toute manifestation.

En vertu du règlement de la salle adopté en 2010, l'utilisation de la salle est gratuite pour les compétitions sportives et les arbres de Noël des écoles.

Une participation est demandée pour toutes les autres journées de manifestation.

Le montant de la participation à la deuxième utilisation de la salle par une même association est égal à 1.4 fois le montant de la première participation.

Le montant de la participation à chaque utilisation supplémentaire est égal à 2 fois le montant de la première participation.

Il propose de maintenir à 150 € le montant de la participation des associations réfoaliennes lors de l'utilisation de la salle de la Garde à compter du 01 septembre 2011.

Il est précisé que la société organisatrice devra être couverte par une assurance en responsabilité civile et que le nettoyage de la salle lui incombe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **fixe à 150 €** le montant de la participation des associations réfoaliennes lors de l'utilisation de la salle de la Garde à compter du 01 septembre 2011.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 18

Contre : 1

Abst : 2

## **2011.07.05– LOCATION MAISON CAILLET**

L'appartement, propriété de la commune, situé 12 rue de la forge, Maison CAILLET, est loué à MM. GIRARD et LABOURY depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Conformément au bail de location, le loyer est révisable le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Il est précisé que l'indice de référence permettant la révision des loyers est l'indice de références des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 soit 117.54.

Le loyer actuel est de 563 € mensuel.

Monsieur le Maire invite le conseil à décider de la hausse ou du maintien de ce loyer.

Considérant l'indice de référence, le loyer peut être porté à 570 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **fixe** le loyer de cet appartement à un montant mensuel de 570 € à partir du 01 septembre 2011.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 20

Abst : 1

## **2011.07.06– CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL- AFR LA CLE DES CHAMPS**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a décidé de mettre à disposition un volant d'heures de travail des ATSEM à l'AFR La Clé des Champs. Cette convention de mise à disposition permet aux ATSEM de travailler dans un domaine correspondant aux missions de leur emploi et de palier au manque d'heure de travail consécutif à l'institution de la semaine de 4 jours.

Il est proposé aux conseillers de renouveler cette convention de mise à disposition **jusqu'au 31 août 2012.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-58 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Roiffieux et l'AFR La Clé des Champs,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'accord des agents concernés,

Le Conseil municipal :

☞ **Approuve** la mise à disposition des personnels suivants :

**Véronique MARMEY**, Agent Spécialisé de première classe des écoles maternelles, classée Echelle 4, échelon 5, IB : 323, IM : 308

**Sonia TROLLIER**, Agent Spécialisé de première classe des écoles maternelles, classée Echelle 4, échelon 5, IB : 323, IM : 308,

☞ **Approuve** les termes de la convention des agents Véronique MARMEY et Sonia TROLLIER au bénéfice de l'AFR La Clé des Champs.

Les modalités de cette mise à disposition seront les suivantes :

L'AFR La Clé des Champs remboursera à la commune de Roiffieux tous les 6 mois, le traitement des agents, les charges sociales, ainsi que les primes et avantages afférents à la rémunération de l'agent sur la base des heures réellement effectuées par les agents en tant qu'accueillantes du centre aéré de l'AFR La Clé des Champs.

Le montant dû sera établi sur la base de l'année n-1, sur présentation de tous les documents justifiant du montant de la rémunération appelée (fiches de salaires avec l'ensemble des primes et avantages accordés à l'agent).

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.07– MISSIONS COMPLEMENTAIRES- RENOVATION COMPLEXE SPORTIF**

Dans le cadre de la future rénovation du complexe sportif de la Garde, plusieurs bureaux d'études ont été interrogés pour faire une proposition à la commune pour deux types de mission : la mission contrôle technique et la mission SPS.

Après étude des différentes propositions, le conseil municipal décide de retenir :

☛ **Pour la mission contrôle technique, l'APAVE pour un montant de 2 110.00€ HT.** Cette mission comprendra les missions L (Solidité), SEI (Mission S dans les ERP), Vérification électrique initiale, Vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées, Parasismique et Hand pour la partie rénovation. Pour la partie extension, cette mission comprendra les missions L (Solidité) et SEI (Mission S dans les ERP).

☛ **Pour la mission de coordination Sécurité Protection Santé,** l'entreprise ELYFEC pour un montant de 717.50 € HT. Cette mission s'applique à l'ensemble des travaux futurs au Complexe sportif.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.08– ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre d'aménagements divers ou de régularisations, il est nécessaire que la commune fasse l'acquisition de parcelles.

Pour ce faire, il a été décidé de procéder à des actes administratifs de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame Martine CHAMBON, Adjointe au Maire, à signer tous les documents afférents aux acquisitions suivantes :

Aménagement d'aires de Croisement à Picancel :

- Une parcelle de 68m<sup>2</sup> issue de la parcelle AV 60 à Monsieur Jean GAY pour un montant de 25.84 €
- Deux parcelles : une parcelle de 2 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AV 39 et une parcelle de 168 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AV 38 à Monsieur et Mme BEGOT Roger et Simone pour un montant total de 64.60 €
- Une parcelle d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AS 55 appartenant à Monsieur Michel ODOUARD pour un montant de 5.70 €.
- La parcelle cadastrée AS 47 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Sandrine MALE et Monsieur Christian COUPAT en tant que nus propriétaires avec l'accord de Mme Madeleine MULLER en tant qu'usufruitière pour un montant de 23.56 €.

Aménagement de la route de la Chomotte :

- Une parcelle d'une superficie de 223 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AC 188 à titre gratuit à Monsieur Christian TALANCIEUX
- Une parcelle de 24 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AH 94 appartenant à Monsieur André SELETTE à titre gratuit

Installation d'un nouveau poteau incendie :

- Une parcelle de 67 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AE I appartenant à Madame Anne DETANGER à titre gratuit

Régularisation d'alignements antérieurs :

- Une parcelle de 143 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle AX 112 à Monsieur Elie CHIROL, à titre gratuit
- Une parcelle de 142 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle AX 128 appartenant à Monsieur et Madame Lilian et Estelle CHIROL, à titre gratuit.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.09– DIMINUTION DE TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de baisse du temps de travail pour motifs personnels de la part d'une secrétaire du service administratif.

Son temps de travail actuel est de 19.5 heures hebdomadaires et elle souhaite désormais travailler à 12h00 hebdomadaires.

Les missions du service ne seront pas compromises par cette diminution.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de suivre cette demande et de baisser le temps de travail hebdomadaire de ce poste à 12h00.

Si le conseil municipal suit cette proposition, cela sera présenté au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui se prononcera à son tour sur cette question.

Monsieur le Maire invite donc le conseil à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide de créer un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 12h**, en remplacement d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 19h30 à compter du 01 novembre 2011.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.10– CREATION D’UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le responsable des services techniques, actuellement agent de maîtrise principal, a été inscrit sur la liste d’aptitude des techniciens territoriaux (catégorie B de la filière technique) au titre de la promotion interne, par la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion de l’Ardèche.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 01 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de **créer un poste de Technicien territorial** à temps complet à compter du 01 septembre 2011.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.11– CREATION D’UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil de l’inscription sur la liste d’aptitude de rédacteur territorial (catégorie B de la filière administrative) au titre de la promotion interne suite à la réussite de l’examen professionnel, d’un agent actuellement adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de **créer un poste de Rédacteur territorial** à temps complet à compter du 01 septembre 2011.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## **2011.07.12– RECRUTEMENT D’UN ATTACHE TERRITORIAL PAR VOIE CONTRACTUELLE**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mutation de Mlle TARRAGON Gabrielle à partir du 01 octobre 2011.

Afin d’effectuer la transition, Monsieur le Maire propose aux conseillers de recruter son remplaçant sur la base d’un contrat allant du 19 septembre 2011 au 19 février 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recruter une personne répondant au profil souhaité dans le cadre d’un contrat de 5 mois et à signer ce contrat.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21



## 2011.07.13– AVENANT NEGATIF- LOTI- BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'entreprise MARON GOUDARD avait été retenue pour le lot I Maçonnerie du marché de travaux de Reconstruction du bâtiment technique pour un montant de 59 199.00 € HT.

Au cours du chantier, il est apparu que des modifications devaient être apportées au cahier des charges initial.

De ce fait, le Conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à conclure un avenant négatif avec l'entreprise MARON GOUDARD pour le lot I. Ce lot s'élèvera à un montant de 49 849.74 € HT.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 21

## 2011.07.14– DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la transmission par le Trésor Public d'une demande de remise de pénalités de retard.

En effet, selon l'article L251 du livre des procédures fiscales, seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse de pénalités de retard des taxes, versements et participation d'urbanisme.

Cette demande est présentée par la SA Oliveira pour un montant de pénalités de 214 €.

Aux vues des pièces fournies par la Trésorerie principale à l'appui de cette demande, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **avis défavorable** à la demande de remise gracieuse de pénalités de retard faite par la SA OLIVEIRA.

Présents : 19

Votants : 21

Pour : 1

Contre : 11

Abst : 9

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ Travaux

#### Travaux de voirie- Route du Pont de la Bique

Monsieur HEYRAUD informe le conseil que l'entreprise EVTP a été retenue pour effectuer des travaux de voirie route du Pont de la Bique pour un montant de 25 335.23 5 € TTC.

#### Travaux Route du Grand Pré :

Les travaux d'aménagement de la route du grand Pré devraient s'achever à la fin du mois de septembre.

### ❖ **Bilans financiers :**

Un bilan financier du sinistre est présenté aux conseillers. Le sinistre a eu globalement un coût d'environ 113 000€ pour la commune.

Les bilans financiers de la garderie et du restaurant scolaire laissent apparaître que le coût pour la commune est environ de 4.29 € par repas et de 1.57 € par tranche horaire à la garderie.

### ❖ **Compte rendu Commission Urbanisme**

Le compte rendu de la commission du 19 juillet 2011 est présenté aux conseillers.

### ❖ **Journées du Patrimoine**

Cette année, l'ouverture des journées du patrimoine sur le bassin aura lieu à Roiffieux, le 16 septembre à 18h30, à l'espace des Termes. Au cours du week end, plusieurs manifestations se dérouleront sur la commune :

- Visite guidée et exposition aux jardins de Brogieux le samedi 17 et dimanche 18 septembre (entrée adultes 3 € et gratuit pour les enfants)
- Balade « Roiffieux, eautrefois et eaujourd'hui » dans le village le dimanche 18, départ à 9h30 et 15h00
- Expositions à l'espace des Termes le dimanche 18 : exposition de la BDP et exposition locale sur le thème de l'eau.

### ❖ **Journée propre du Syndicat des Trois Rivières**

Une matinée de nettoyage de la rivière Deûme est organisée le samedi 10 septembre. Le rassemblement est prévu au parking de Vidalon à 8h30. Les conseillers désirant y participer sont invités à s'inscrire en mairie.

### ❖ **Opérations Brioches**

Cette année, l'opération Brioches se déroulera du 03 au 09 octobre. Sur la commune, les brioches seront vendues entre le vendredi et le dimanche. Les associations seront invitées à effectuer des tournées lors du week end. Des points de vente seront aussi établis devant les écoles, devant le balcon des Alpes et place du Grand Chemin.

### ❖ **Forum de la Jeunesse- Annonay**

Madame CHAMBON informe les conseillers de l'organisation d'un forum de la jeunesse à Annonay les 23 et 24 septembre 2011. Le programme est disponible en mairie.

### ❖ **Conseil Municipal Enfants- Concours photos**

Un concours photos ouvert aux jeunes de 6 à 15 ans a été organisé par le CME sur le thème du village de Roiffieux. La participation est possible jusqu'au 15 septembre 2011.

### ❖ **Pédibus**

La reprise du réfocolor aura lieu le 12 septembre 2011.

### ❖ **Communication**

L'écho réfoçalien sera distribué le 15 septembre. Il traitera des journées du patrimoine et des travaux ayant eu lieu sur la commune.

### ❖ **Conseils municipaux**

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mardi 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre et 20 décembre.

La séance est levée à 22h25